Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 19 décembre 2017 à 19 h 15, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers, madame Joanie Généreux et messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, directrice générale adjointe et trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

## Ordre du jour

- 1. Règlement n° 2018-257 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
- 2. Règlement n° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
- 3. Impartition de la liste référendaire / Autorisation
- 4. Remboursement au PRQ (Programme Rénovation Québec) / Autorisation
- 5. Renouvellement de la couverture d'assurance générale de la Ville (MMQ) / Autorisation
- 6. SAAQ Renouvellement du loyer / Autorisation
- 7. Renouvellement de la location d'un entrepôt pour divers équipements du service des Travaux publics / Autorisation
- 8. Demande de PIIA-17-2017 par M. Gilbert Côté, mandataire lot 6 170 221 à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon
- 9. Règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n° 53, 133 et 243) / Adoption
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

## Résolution 2017-12-493

Règlement n° 2018-257 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

**Considérant que** copie du règlement n° 2018-257 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement sont dûment accomplies;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

**Et résolu que** le règlement intitulé « règlement n° 2018-257 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution 2017-12-494

Règlement n° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

**Considérant que** copie du règlement n° 2018-258 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement sont dûment accomplies;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

**Et résolu que** le règlement intitulé « règlement n° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-12-495

#### Impartition de la liste référendaire / Autorisation

## Il est proposé par Michel Denicourt

**Et résolu d'octroyer** un mandat pour l'impartition de la liste électorale en vue du scrutin référendaire du dimanche 4 mars 2018 à Innovision+ de Québec, selon l'estimation budgétaire au montant de 1 800 \$ plus les taxes, tel que décrit dans l'offre de service datée du 13 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2017-12-496

Remboursement au PRQ (Programme Rénovation Québec) / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu

- D'autoriser le remboursement à la Société d'habitation du Québec d'un montant de 32 000 \$ relativement à des aides financières versées dans le cadre du PRQ (Programme Rénovation Québec);
- D'autoriser le maire ou le maire suppléant de même que la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

**Que** la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2017-11-440 à ce même sujet.

Adoptée à l'unanimité

Le point 5 du présent ordre du jour est reporté à la séance du 9 janvier 2018.

### Résolution 2017-12-497

# SAAQ - Renouvellement du loyer 2018 / Autorisation

# Il est proposé par Denis Chagnon

**Et résolu** de renouveler le bail signé entre Les Immeubles JJC et la Ville de Saint-Césaire pour une durée d'un (1) an relativement à la location du 1220, avenue Saint-Paul pour le montant de 1 313,25 \$/ mois plus les taxes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, déneigement en sus.

Adoptée à l'unanimité

# Résolution 2017-12-498

Location d'un entrepôt pour divers équipements du service des Travaux publics / Renouvellement d'un bail

# Il est proposé par Joanie Généreux

**Et résolu** de renouveler la location, pour l'entreposage d'équipements du service des Travaux publics, d'une bâtisse sise sur le lot n° 1 594 358 et située au 1389, route 112 à Rougemont, propriété de M<sup>me</sup> Simone Martel, pour l'année 2018 basée sur un montant forfaitaire annuel de 1 150 \$ et payable au prorata de l'utilisation mensuelle réellement effectuée.

Adoptée à l'unanimité

## Résolution 2017-12-499

PIIA-17-2017 relatif à la construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées sur le lot n° 6 170 221 situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, projet déposé par M. Gilbert Côté, mandataire / Autorisation

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Gilbert Côté, mandataire, pour la construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées dans la zone 127, sur le

lot nº 6 170 221 du cadastre du Québec, situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, Saint-Césaire;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

## En conséquence,

## Il est proposé par Gilbert Viens

**Et résolu que** le Conseil municipal approuve et autorise, tel que déposé, le PIIA-17-2017 présenté par le mandataire, M. Gilbert Côté, pour le projet de construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées dans la zone 127, sur le lot n° 6 170 221 du cadastre du Québec, situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2017-12-500

Règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n° 53, 133 et 243) / Adoption

**Considérant qu**'une copie du règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n° 53, 133 et 243) a été remise à chacun des membres du Conseil municipal à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

**Considérant que** ce règlement a pour objet de remplacer l'article 9 dudit règlement pour modifier le nombre de membres issus du Conseil municipal et celui des résidents de la Municipalité pour la composition du CCU;

Considérant que toutes les formalités sont accomplies;

En conséquence,

## Il est proposé par Jacques Bienvenue

**Et résolu** d'adopter le règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n° 53, 133 et 243).

Adoptée à l'unanimité

	•
Période de questions	
Levée de la séance.	
Guy Benjamin Maire	M <sup>e</sup> Isabelle François Directrice générale et greffière
JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS,	<mark>Certificat de crédits</mark> TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES NSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :
2017-12-495, 2017-12-496, 2017-1	12-497, 2017-12-498.